

Conseil
supérieur
de l'audiovisuel
Fédération Wallonie-Bruxelles

Programme de travail 2012

Télévision
Radio
Nouveaux médias
Réseaux /distribution
Etudes & Recherches
Médiation
Communication
Partenariats
International



Dans une volonté de transparence et d'information du public, le CSA a décidé de rendre public son programme de travail annuel et ce, pour la première fois.

La transparence et l'ouverture sont des règles incontestables pour toute autorité administrative, et plus encore pour une autorité administrative indépendante, qui, dans le cadre spécifique du secteur audiovisuel, participe de la liberté d'informer et d'être informés.

Bien qu'il ne soit soumis qu'à des obligations légales minimales en termes de transparence de son processus décisionnel et de son fonctionnement, le CSA a toujours tenu à remplir ses missions avec le plus de transparence possible.

Si, en tant qu'autorité administrative, le CSA a en effet des comptes à rendre aux pouvoirs qui l'ont institué (le Parlement), qui le financent (le Gouvernement) ou qui contrôlent a posteriori la légalité de ses décisions (le Conseil d'Etat), il doit aussi rendre des comptes à celles et ceux qui sont les bénéficiaires finaux de la régulation audiovisuelle, les auditeurs et les téléspectateurs.

Selon la manière dont elle est exercée, la régulation pourrait se limiter à la stricte exécution de la loi et au strict contrôle du respect de celle-ci. Elle peut aussi, selon la souplesse du cadre réglementaire et selon la culture politique qui anime les membres de l'autorité de régulation, s'apparenter à un travail d'interprétation de la loi. Dans ce cas, le choix des axes de travail, loin d'être seulement techniques ou technocratiques, témoignent alors des valeurs que le régulateur souhaite défendre ou promouvoir. La décision du CSA de rendre public son programme de travail s'inscrit dans cette logique, et contribue à la légitimité publique du régulateur.

Le CSA multiplie depuis plusieurs années des initiatives pour favoriser à la fois la transparence et l'information du public, parmi lesquelles :

- outre le site internet général (www.csa.be), la mise en ligne de sites sur certaines thématiques précises susceptibles d'intéresser le public, spécialiste ou non (www.csa.be/signaletique, www.csa.be/pluralisme, www.csa.be/diversite, www.csa.be/elections,...);
- la réforme du magazine trimestriel Régulation (qui reste gratuit) selon une ligne éditoriale davantage tournée vers le grand public ;
- la publication de bilans sectoriels (sur la télévision, la radio, les télévisions locales,...) ;
- la mise à disposition des ressources documentaires du CSA avec l'ouverture d'un centre de documentation, accessible gratuitement sur simple rendez-vous ;
- la multiplication des outils de communication (newsletter, blog, présence sur les réseaux sociaux,...) ;
- une attention particulière à la qualité de la gestion des plaintes et des doléances du public (rapidité de traitement, qualité de la motivation, pédagogie dans le style,...) ;
- l'organisation fréquente de consultations publiques ;
- l'organisation d'un colloque annuel, toujours ouvert au public ;
- la collaboration avec le secteur associatif, entre autres avec les associations actives dans l'éducation aux médias et l'éducation permanente ;
- l'accueil systématique de chercheurs en résidence et de stagiaires ;
- la stimulation et la promotion de la recherche sur le secteur, avec l'attribution, chaque année, d'un Prix du meilleur mémoire.

C'est dans un esprit similaire à celui qui a dicté ces précédentes initiatives que s'inscrit la publication de notre programme 2012, qui résulte à la fois des priorités tracées par les travaux des Collèges qui composent le CSA et des réflexions sur les défis à venir pour le secteur audiovisuel partagées par la trentaine de collaborateurs qui font vivre le CSA au quotidien.

Ce document n'a pas vocation à l'exhaustivité. D'autres initiatives, projets ou collaborations peuvent naître au fil de l'année, des attentes du public ou des rencontres avec le secteur. Il ne reprend pas non plus une grande partie de notre travail quotidien et récurrent, composé notamment de l'accompagnement permanent des acteurs du secteur et notre disponibilité constante à répondre aux questions, plaintes et interpellations du public.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et vous donnons rendez-vous dans un an, à la publication de notre rapport annuel 2012, pour un premier bilan de la plupart de ces projets.



www.csa.be



<http://cdoc-csa.be/blog/>



twitter.com/csabelge



RADIO NUMÉRIQUE TERRESTRE

Rédiger des recommandations pour le gouvernement en vue de l'organisation d'un appel d'offres radio numérique par voie hertzienne terrestre dans le courant de l'année 2012.



SOUTIEN À LA CRÉATION MUSICALE ET CULTURELLE
DANS LES SMA

Poursuivre et amplifier les initiatives de soutien réciproque aux secteurs musicaux/culturels et aux SMA, en particulier les radios privées ; accompagner la mise en œuvre définitive des plateformes documentant réciproquement les SMA et secteurs musicaux ; poursuivre la sensibilisation des organismes connexes et concernés, publics et privés.



GROUPE DE TRAVAIL "MÉDIAS LOCAUX ET
ASSOCIATIFS"

Coordonner le groupe de travail international de l'EPRA sur la régulation des médias locaux et associatifs : partage de bonnes pratiques et sensibilisation aux enjeux pour le futur.



MISE EN VALEUR DES ŒUVRES EUROPÉENNES SUR
VOD

Procéder à l'évaluation globale des dispositifs de mise en valeur des œuvres européennes et de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les services de VoD, ainsi que de l'impact de ces dispositions, notamment sur la consommation de ces œuvres. Collaboration avec les régulateurs européens. Dialogue et collaborations avec les éditeurs de service de VoD, avec les créateurs et avec les autorités publiques belges et européennes.



PRÉSIDENTE DE LA CRC, LA CONFÉRENCE DES
RÉGULATEURS DES COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES

Piloter les échanges et travaux au sein de la conférence des régulateurs conformément à l'accord de coopération du 17 novembre 2006 sur tout sujet relatif aux réseaux de communications électroniques, en particuliers toute mesure liée à la mise en œuvre des décisions de la CRC du 1^{er} juillet 2011 concernant l'analyse du marché de la radiodiffusion télévisuelle et de la large bande.



PRÉSIDENTE DU REFRAM, LE RÉSEAU FRANCOPHONE
DES RÉGULATEURS DE L'AUDIOVISUEL

Concrétiser la feuille de route adoptée lors de la Conférence des Présidents en septembre 2011 à Bruxelles, notamment ses deux priorités : la transition numérique et l'égalité femme/homme dans les médias audiovisuels.



PRIX DU MÉMOIRE 2012

Remise du Prix du CSA au meilleur mémoire de fin d'études universitaires, apportant une contribution originale à la compréhension et à la réflexion sur les enjeux juridiques, économiques, sociologiques, politiques, culturels, technologiques ou créatifs de l'audiovisuel.



RELATIONS AVEC LE CDJ

Rapport annuel conjoint du Conseil de déontologie journalistique et du Conseil supérieur de l'audiovisuel, reprenant de manière exhaustive les plaintes reçues dans l'année et les modalités de coopération entre les deux institutions.



LIGNES DIRECTRICES CONTRÔLE DES DISTRIBUTEURS

Après réflexion sur l'impact des évolutions technologiques sur les obligations auxquels sont soumis les distributeurs (quels sont les nouveaux modes de distribution à prendre en compte ? existe-t-il de nouveaux distributeurs et de nouveaux contrôle à effectuer ?), le Collège précisera à chaque distributeur les modalités de fond et de forme du contrôle annuel effectué par le régulateur.



PROGRAMMES DES TVL EN COLLABORATION AVEC DES AUTORITÉS PUBLIQUES

Procéder à l'évaluation des recommandations aux télévisions locales relatives aux programmes faisant l'objet de collaborations avec les Provinces : mise à jour des données, dialogue, évaluation des démarches visant à assurer l'indépendance éditoriale.



SUIVI DU RÈGLEMENT ÉLECTIONS

Présentation du règlement relatif à l'information en période électorale aux télévisions locales, en vue de répondre à toutes questions existantes et d'accompagner l'élaboration de leurs propres dispositifs internes.



ATELIERS RADIO

Ateliers de travail ouverts et interactifs pour les radios sur l'information et le règlement relatif à l'information en période électorale.



SUIVI AVIS DISTRIBUTION OBLIGATOIRE « MUST CARRY »

Contrôler la mise en œuvre effective par Belgacom de sa nouvelle obligation de distribution obligatoire des chaînes concernées par le must carry.



SYNTHÈSE ANNUELLE DE LA COMMUNICATION COMMERCIALE

Tirer le bilan de deux années de monitoring des pratiques de communication commerciale (2010-2011). Ce document, téléchargeable sur le site du CSA, reprendra entre autres l'évolution de certaines pratiques, les principaux chiffres du secteur, une synthèse des plaintes et dossiers traités par le régulateur, etc.



LIGNES DIRECTRICES DU CONTRÔLE ANNUEL DES ÉDITEURS

Lignes directrices à destination des radios, télévisions et nouveaux médias, établissant les modalités réglementaires et pratiques du contrôle annuel de ces services, avec pour objectifs : transparence et lisibilité, simplification administrative, motivation de la procédure.



VADE MECUM « SONDAGES POLITIQUES »

Mettre à disposition des rédactions un document explicatif sur les dispositifs électoraux, et en particulier, sur les éléments auxquels être attentifs dans la définition des lignes de conduite leur permettant d'évaluer la crédibilité des sondages et la manière dont ils en diffuseront les résultats sur antenne.



PUBLICATION DU BAROMÈTRE DE LA DIVERSITÉ

Phase 2 du plan égalité/diversité dans les médias : analyse des résultats d'encodage de l'échantillon 2011, publication, présentation publique.



RECOMMANDATION SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉGULATION

Adopter définitivement le projet de recommandation relative au champ de compétence matérielle du CSA après prise en compte des contributions reçues dans le cadre de la consultation publique lancée mi-2011. Cette consultation a été bouclée par une rencontre interactive entre les principaux contributeurs.



NOUVEAU CONTRAT DE GESTION DE LA RTBF

Audition à la Commission de l'audiovisuel du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec présentation du cadre et des enjeux, synthèse des rapports effectués par le régulateur et perspectives pour la redéfinition des objectifs et des méthodes du contrôle annuel.



CHERCHEUR EN RÉSIDENCE

Le CSA accueille Marc-Olivier Picron, enseignant en écriture cinématographique, producteur et réalisateur. Sa recherche porte sur la complémentarité entre médias classiques et nouvelles technologies de l'information et de la communication, de la captation à la diffusion. Il procédera notamment à une analyse des ressources et moyens de production en Belgique francophone (cadastre de l'existant) et à une analyse des opportunités au travers des entretiens avec les acteurs du secteur (en Belgique et à l'étranger).



RAPPORT ANNUEL 2011

Publication du rapport annuel de douze mois d'activités du CSA : recommandations, contrôles, décisions, relations internationales, traitement des plaintes, etc.



« LES OUBLIÉS DU NUMÉRIQUE »

Groupe de travail interne et pluridisciplinaire sur l'accès aux nouvelles technologies de diffusion : veille des tarifs, identification des zones géographiques souffrant d'un accès déficitaire à un ou plusieurs réseaux numériques, information du consommateur sur les nouveaux usages qu'offre le passage au numérique, etc.



ACCUEIL DE STAGIAIRES

Consolider la politique d'accueil de stagiaires au sein du CSA en structurant l'information disponible aux écoles et candidats (offres, demandes, calendrier) et en améliorant l'accompagnement et le suivi en interne.



MISE EN PLACE DU PROCESSUS DE DÉPÔT DES ARCHIVES

Elaborer un tableau de tri et rédaction d'une procédure destinés à recenser les documents produits par le CSA en vue de leur dépôt futur aux Archives de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



SÉMINAIRE INTERNE : DROIT D'AUTEUR

Discuter des évolutions en matière de droit d'auteur et de copyright au niveau de la politique, de la législation et de la jurisprudence européenne et nationale. L'accent sera mis sur l'impact de ces évolutions sur le comportement du consommateur ainsi que la faisabilité de certains modèles économiques alternatifs.



JEUNES ET MÉDIAS (CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE)

Participation du CSA au groupe de travail "action, engagement solidaire et image positive des jeunes" (FWB-RW-cocof). Etape intermédiaire : réunion préparatoire en interne.



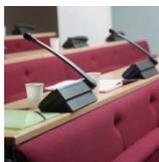
DÉCISION MISE EN ŒUVRE DES REMÈDES - MARCHÉ DE LA RADIODIFFUSION TV

Consultation publique et décision subséquente relative à l'adéquation des offres de référence que doivent remettre les câblo-opérateurs pour se conformer aux obligations imposées par la décision de la CRC sur le marché de la radiodiffusion TV du 1^{er} juillet 2011 (ouverture des réseaux).



RENCONTRES « DIVERSITÉ / ÉGALITÉ »

Suite à la publication du 2^e Baromètre de la diversité, rencontres, échanges et travail de sensibilisation des chaînes et rédactions à l'égalité / diversité dans les médias.



COLLOQUE ANNUEL DU CSA

Le colloque annuel se présente comme une édition spéciale 15 ans. La thématique d'ensemble tournera autour des "nouveaux écrans et régulation": réflexion sur l'identification des SMA (périmètre de la régulation), les nouveaux modes de consommation, le pluralisme à l'heure du web – quelle neutralité ?, opportunités et défis de la TV connectée, etc.



SYNTHÈSE DES RÈGLES APPLICABLES AUX JEUX ET CONCOURS

Réaliser d'un « vade mecum » reprenant l'ensemble des règles fédérales et communautaires applicables aux jeux et concours diffusés dans les médias audiovisuels.



DÉPÔT INSTITUTIONNEL

Recenser et encoder les documents publiés par le CSA en vue de leur mise à disposition en ligne sous forme d'« archives ouvertes ».



INFORMATIONS AU SECTEUR TV

Centraliser, valoriser et mettre à disposition des informations spécialisées à destination des professionnels du secteur.



CONTRÔLE ANNUEL DISTRIBUTEURS

Contrôle annuel du respect des obligations décrétales auxquelles les distributeurs sont soumis ; l'occasion pour l'AIESH, Be TV, Billy, Belgacom, Mobistar, Tecteo, Telenet ainsi que tout nouveau distributeur de rendre compte de ses activités de diffusion suivant les moyens technologiques propres à chacun.



VERS UN CSA ÉCODYNAMIQUE

Lancer, en interne au CSA, un plan de "label entreprise écodynamique" avec Bruxelles-Environnement.



CHERCHEUR EN RÉSIDENCE

Appel à projet sur des thématiques proposées (5 maximum) après consultations avec le secteur. L'appel est ouvert à tout type de candidat. Les candidats optent pour un des sujets de la liste. Ils sont sélectionnés sur base de l'approche proposée et sur leurs compétences.



RELATIONS CDJ

Rencontre bisannuelle avec le Conseil de Déontologie Journalistique. Ces rencontres permettent notamment d'aborder les aspects pratiques de transmis et suivi des plaintes, d'échanger des informations sur les avis de portée générale pris par le CDJ ou le CSA et de consolider la collaboration des deux institutions.



SUIVI DU « RÈGLEMENT ÉLECTIONS »

Pour les médias audiovisuels qui couvrent la campagne des élections communales, les dispositifs électoraux internes de leur rédaction, désormais obligatoires pour tous, doivent être rédigés et adoptés dans le deuxième trimestre, puis transmis au CSA. L'ensemble de ces règlements internes seront disponibles sur le site web du régulateur. Le CSA rencontrera également plusieurs médias afin de répondre à leurs questions éventuelles.



CONTRÔLE ANNUEL TV PRIVÉES

Contrôle annuel du respect des obligations décrétales des télévisions privées : indépendance à l'égard des pouvoirs publics, diffusion d'œuvres européennes, diffusion de clips musicaux d'artistes locaux, contribution à la production d'œuvres audiovisuelles, protection des mineurs, gestion de l'information, etc.



VOLUME SONORE DE LA PUBLICITÉ : TRANSITION VERS LE « LOUDNESS »

Informar les éditeurs, les distributeurs et le public des avancées techniques et légales chez nous et dans les pays voisins, avec organisation d'un séminaire spécifique à destination des distributeurs.



SUIVI AVIS DISTRIBUTION OBLIGATOIRE « MUST CARRY »

Réévaluer les opérateurs potentiellement soumis à l'obligation de distribution obligatoire compte tenu de l'évolution des parts de marché.



CONTRÔLE ANNUEL RADIOS PRIVÉES

Contrôle annuel du respect des obligations décrétales des radios privées : information sur l'éditeur, le service et ses programmes, production propre, promotion culturelle, quotas musicaux, statut de radio associative et d'expression, etc.



CONTRÔLE ANNUEL SMAD ET SERVICES SUR
PLATEFORMES OUVERTES (INTERNET)

Contrôle annuel du respect des obligations décrétales auxquelles les éditeurs de services de VOD, de webTV et de webradio sont soumis :transparence, pluralisme, mise en valeur des œuvres européennes, mise en œuvre de procédures destinées à respecter le droit d'auteur,...



CONTRÔLE ANNUEL DES TÉLÉVISIONS LOCALES

Contrôle annuel du respect des obligations décrétales des télévisions locales : concrétisation des missions de service public (programmes d'animation, éducation permanente, développement culturel, information, participation citoyenne, etc.), collaborations avec la RTBF, production propre, suivi des plaintes, etc.



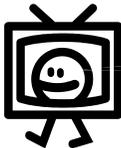
RECOMMANDATION PARRAINAGE

Adopter d'une recommandation synthétisant la jurisprudence du Collège d'autorisation & de contrôle dans le domaine des pratiques du parrainage dans les médias audiovisuels.



ATELIERS RADIO

Journée d'ateliers de travail ouverts et interactifs autour de la vie et du fonctionnement des radios indépendantes.



RECOMMANDATION « PROTECTION DES MINEURS »

Mettre à jour la recommandation de 2006 relative à la protection des mineurs. Celle-ci sera adaptée à l'adoption du décret coordonné sur les SMA, à la mise à jour de l'arrêté "signalétique" du Gouvernement qui doit s'ensuivre et à l'évolution de la jurisprudence du Collège d'autorisation et de contrôle.



CHERCHEUR EN RÉSIDENCE

Appel à projets de recherche dans la régulation ou l'audiovisuel et accueil au CSA pendant trois mois; ce mandat est réservé aux personnes à la recherche d'un premier emploi. L'objet de la recherche est ouvert. L'objectif est de bénéficier de la créativité et de la fraîcheur d'analyse de ces jeunes diplômés.



PANORAMA DES BONNES PRATIQUES
DIVERSITÉ/ÉGALITÉ

Concrétiser la phase 2 du plan égalité / diversité : publication du troisième panorama des bonnes pratiques en matière de diversité et d'égalité dans les médias audiovisuels.



SUIVI DU RÈGLEMENT « ACCESSIBILITÉ »

Assurer le suivi du règlement du Collège d'avis sur l'accessibilité des programmes aux personnes sourdes, malentendantes, aveugles et malvoyantes. Réunion annuelle des « référents » désignés au sein des médias, évaluation des progrès et discussion des perspectives futures.



TV LOCALES – CONSEILS D'ADMINISTRATION

Mettre à jour de la recommandation de 2006 relative au renouvellement des conseils d'administration des télévisions locales. Celle-ci sera adaptée aux modifications apportées au décret SMA en cette matière en 2010 ainsi qu'à la jurisprudence du Conseil d'Etat survenue depuis 2006.



CONTRÔLE ANNUEL DE LA RTBF

Contrôle annuel du respect du contrat de gestion conclu entre le Gouvernement et la RTBF : missions générales de service public, éthique des programmes, production et coproduction, missions spécifiques d'information, de culture, d'éducation permanente et à destination des publics spécifiques, collaborations avec les secteurs culturels et médiatiques, etc.



RELATIONS CDJ

Rencontre bisannuelle avec le Conseil de Déontologie Journalistique. Ces rencontres permettent notamment d'aborder les aspects pratiques de transmis et suivi des plaintes, d'échanger des informations sur les avis de portée générale pris par le CDJ ou le CSA et de consolider la collaboration des deux institutions.



BILAN NOUVEAUX MÉDIAS

Après le Bilan TV en 2010 et le Bilan Radio en 2011, publication du premier Bilan Nouveaux Médias (acteurs sur le web et dans les services à la demande) : mise en valeur des activités de ces nouveaux acteurs, état des lieux du secteur, données officielles, éclairages extérieurs, etc.